



Doc. 13231
24 juin 2013

La situation au Proche-Orient

Amendement¹ n° 22

Dans le projet de résolution, paragraphe 10, remplacer les mots « la construction de nouvelles colonies » par les mots suivants :

« les activités de construction de colonies ».

Déposé par:

LOUKAIDES George, Chypre, GUE
GROSS Andreas, Suisse, SOC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC

1. 2013 - Troisième partie de session

